



Mairie de POLISY



INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS

Polisy, le 21 mars 2023

Foyer de Maladie Aviaire :

Par arrêté préfectoral, il est nécessaire que les détenteurs d'oiseaux (poules, canards, etc...) fassent le recensement de leurs volatiles. Aussi je remercie les intéressés de télécharger le Cerfa 15472*02, à déposer en Mairie dûment complété.

Chemin du Roulis :

Il est regrettable de remettre en question les compétences de ceux qui se sont investis dans ce dossier (techniciens du Syndicat des Eaux, de la GEMAPI, l'ONF) et de ne pas faire confiance aux membres de la Commission des Bois, et par extension à l'équipe municipale, qui ont dû prendre cette décision douloureuse certes mais indispensable. Si des arbres apparemment sains ont été abattus, c'est qu'ils présentaient des attaques qui ne pouvaient être soignées. Quand une construction est en chantier, rien n'est plus laid, et pourtant de ce chaos naît une création. Alors, soyons patients.

Nouvelle réglementation :

À compter de 2023, année de suppression définitive de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants), une nouvelle obligation déclarative est mise en place à destination des propriétaires de biens immobiliers bâtis, particuliers et personnes morales codifiée à l'article 1418 du code général des impôts (CGI). Ainsi, **tous les propriétaires ont jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer de manière dématérialisée à l'administration fiscale la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires. Pour cela, un nouveau service en ligne est mis à leur disposition, toute l'année 7 jours sur 7 et 24h sur 24, sur impots.gouv.fr

Infos Déchets :

La semaine dernière, L'Eco Tri n°3 a été distribué, avec les publicités, à chaque foyer. Vous avez pu noter que le lundi 27 mars aura lieu à Arrelles, de 13h à 19h, la **distribution gratuite** de composteurs (un par foyer). Si vous ne pouvez faire le déplacement, merci de vous faire connaître en Mairie dès que possible, en fournissant un justificatif de domicile, pour que Laurent puisse en faire le retrait en votre nom. A noter qu'il vous est possible de suivre les actualités en consultant le site <https://www.cc-barsequanais.fr>

La Laignes :

Un état des lieux du SDDEA désastreux. En attaché, la carte des frênes, tous condamnés.

Bien cordialement

Votre Maire

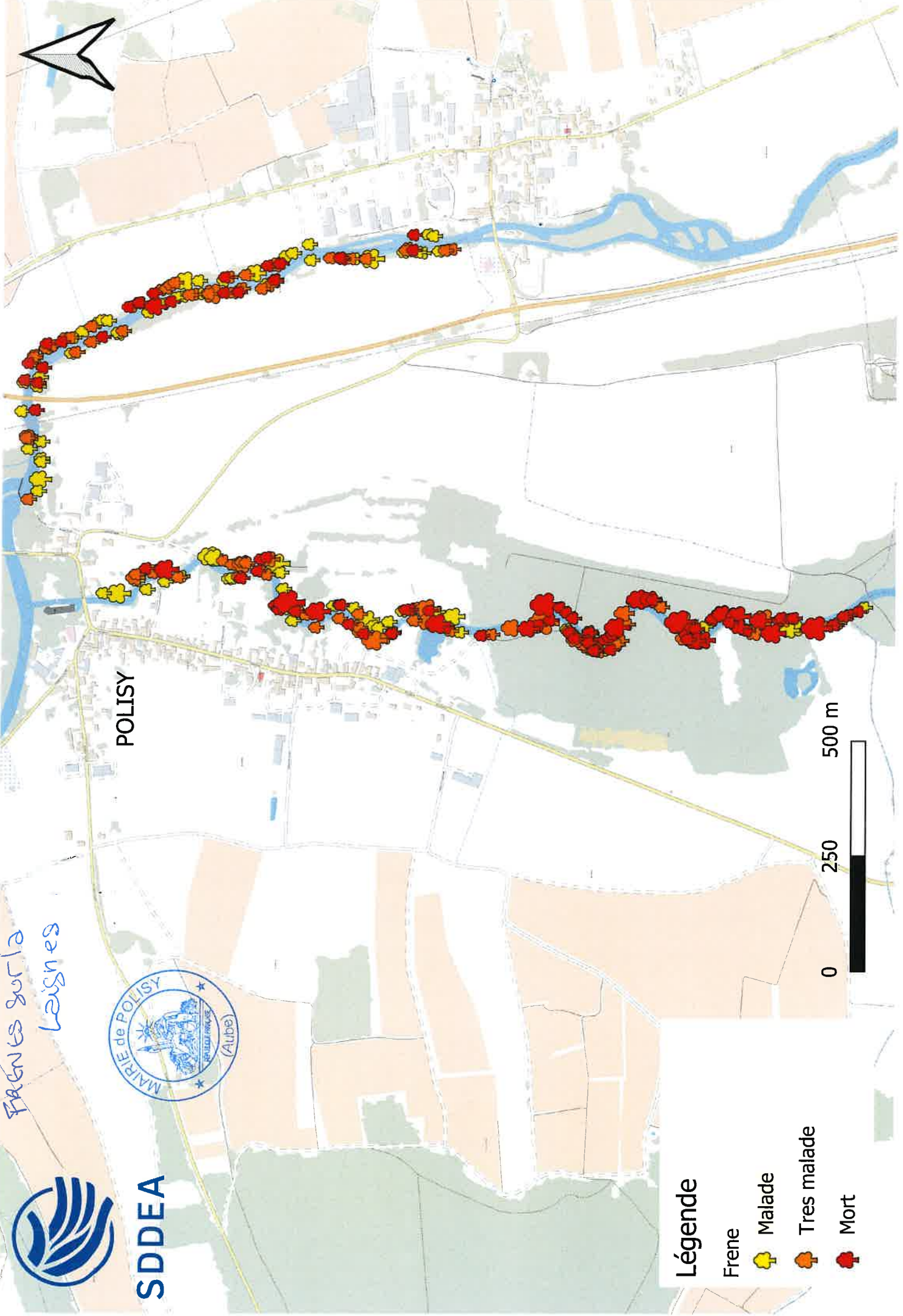


SDDEA

FRANÇOIS SUR LA
Laignes



POLISY



Légende

- Frene
- Malade
- Tres malade
- Mort